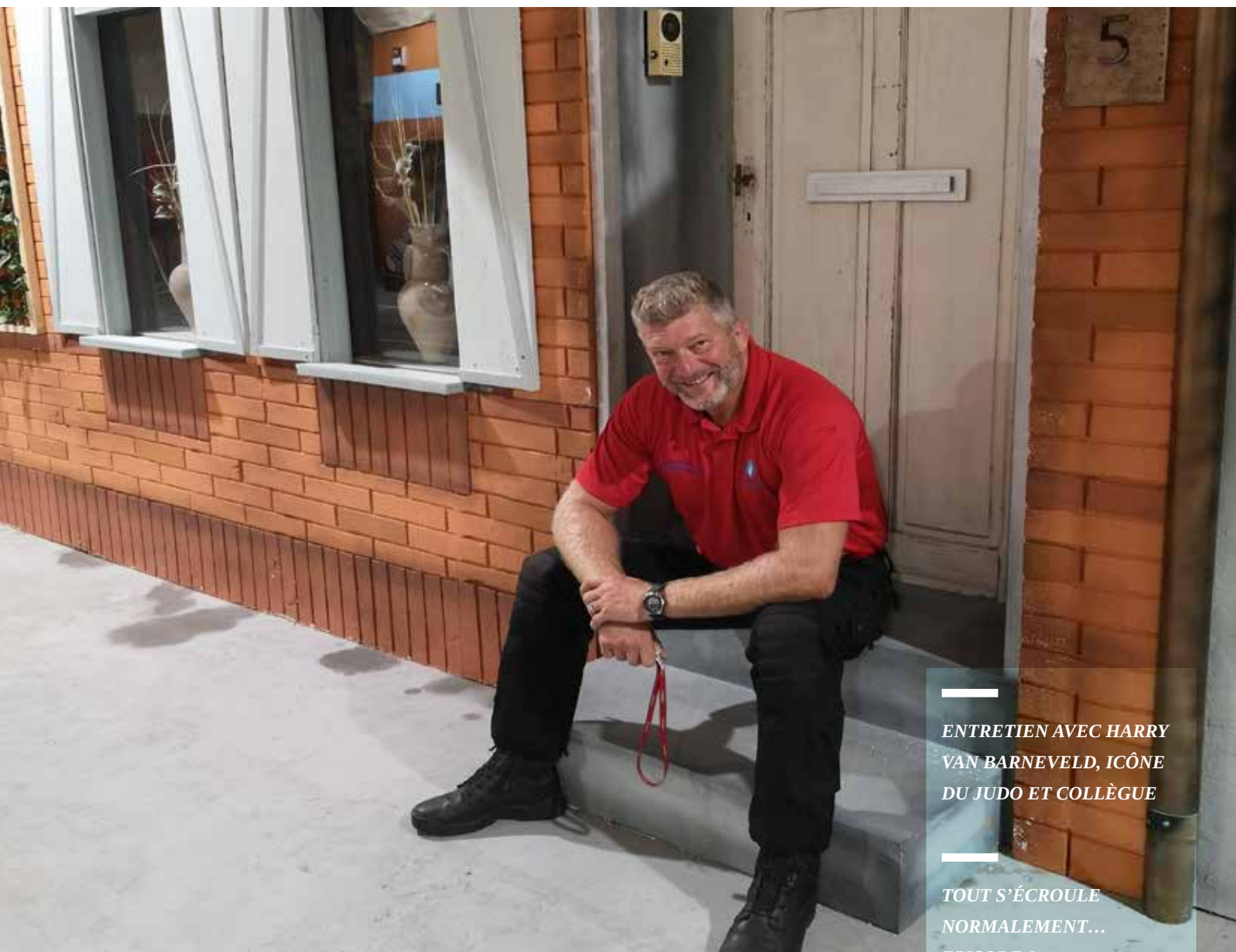


# Echo

NSPV - SNPS - NGPS



ENTRETIEN AVEC HARRY  
VAN BARNEVELD, ICÔNE  
DU JUDO ET COLLÈGUE

TOUT S'ÉCROULE  
NORMALEMENT...  
EPISODE 2



<https://www.facebook.com/nspvsnpsngps/>



[https://twitter.com/nspv\\_snps/](https://twitter.com/nspv_snps/)



<https://www.instagram.com/nspvsnpsngps/>



REVUE  
TRIMESTRIELLE  
SEPTEMBRE  
2019

NR.732

## LE MOT DU PRÉSIDENT

### Retour à l'école

La période de vacances touche tout doucement à sa fin et il est à nouveau temps pour nous de ranger les chaises longues et les transats. Nous nous préparons à une nouvelle année scolaire et la nervosité commence à gagner nos enfants. Le SNPS aussi s'apprête à entamer une nouvelle « année scolaire ». Heureusement, nous pourrons en tant que syndicat de police neutre et apolitique poursuivre notre collaboration avec une autorité politique et administrative qui est convaincue de l'utilité sociale de notre police.

Nos membres sont en tout cas persuadés de la valeur ajoutée que nous apportons chaque jour pour rendre notre société plus sûre.

Faisons-nous partie d'une chaîne de sécurité ? Sans aucun doute. Mais la police est incontestablement un maillon indissociable de cette chaîne.

La police est indispensable dans un Etat moderne ; plus encore, c'est une pierre angulaire de notre démocratie. Mais une relation saine requiert une certaine équivalence et un certain respect entre les différentes parties. Et c'est là que le bât blesse parfois. Bon nombre de collègues au sein de la police ne se sentent pas valorisés et ont l'impression d'être abandonnés. Les raisons d'un tel sentiment sont variées. La charge de travail est trop élevée dans beaucoup de services, la politique de recrutement ne se déroule pas si bien, certains ont le sentiment que leur carrière s'est arrêtée à un moment donné. Ces signaux ne sont-ils pas observés à temps ou sont-ils ignorés parce que l'évolution va plus loin et que l'autorité a emprunté un chemin où aucun retour en arrière n'est possible ?

L'avenir nous le dira. C'est une réalité de longue date, si nous attendons assez longtemps, le problème se résoudra de lui-même.

Mais cela nous permet-il d'apaiser l'inquiétude ressentie par de nombreux collègues ? Non.

Le SNPS a en tout cas ressorti son cartable. Un cartable rem-

pli de gros bouquins pleins de questions et de propositions. Si le maître veut que l'élève fasse de son mieux, il devra montrer qu'il aime encore donner cours et qu'il veut que l'élève excelle.

Chère autorité, nous avons hâte de voir votre classe, nous avons hâte de savoir si le maître ou la maîtresse sera en mesure de nous passionner cette année. Mais nous ne serons pas l'élève sage qui regarde par la fenêtre lorsqu'il n'est pas intéressé. Non, nous serons l'élève qui fait du chahut en classe et qui donne des cheveux gris à ses professeurs. Le SNPS sera là pour ses membres, pour notre statut et pour la population qui a droit à un appareil policier qui tourne bien.

Carlo Médo

Président national



LA PÉRIODE DE  
VACANCES TOUCHE TOUT  
DOUCEMENT À SA FIN

### ECHO SYNDICAL

Générique

“ECHO” est le trimestriel du Syndicat National du personnel de Police et de Sécurité. Les non-membres peuvent souscrire un abonnement annuel en versant € 77 au numéro de compte BE06 3101 1451 1822 du SNPS.

Les données personnelles sont traitées conformément aux dispositions de la loi de la vie privée (Loi 08/12/1992).

Editeur responsable:  
Carlo Médo  
Mise en page:  
Joeri Franck

Romboutsstraat 1/011  
1932 Zaventem  
T 02 644 65 00  
www.snps.be



# LE MOT du SECRÉTAIRE NATIONAL

Au revoir bel été ... l'heure de la rentrée a sonné !

La période estivale se termine avec son lot de festivals (Dour, Francofolies, Tomorrowland,...), de concerts, de manifestations de toutes sortes, dont un départ du Tour de France à Bruxelles et un hommage à notre Eddy Merckx national.

Chacune de ces organisations a permis de mettre en exergue le professionnalisme sans faille des policiers et leur disponibilité. Dans des conditions de travail souvent difficiles, voire extrêmement pénibles. Chacun de nous a souffert des journées caniculaires, alors je vous laisse imaginer ce que représente une journée entière au soleil avec un gilet pare-balles sur le dos ...

Tout cela, en travaillant à flux toujours plus tendu, avec un manque toujours plus criant de personnel, avec du matériel souvent obsolète (véhicules dépourvus d'air conditionné, chaussures de mauvaise qualité, pièces d'équipements manquantes...).

Mais cela ne serait rien si le personnel ne devait, en plus, constater la communication surprenante de sa hiérarchie. C'est bien souvent par voie de presse que les policiers sont (dés)informés sur leur avenir. Les exemples ne manquent pas : « La police prête à engager des agents avec un casier judiciaire » (Le Soir 09/07/2019), « Des études supérieures pur devenir policier » (SudPresse 17/07/2019), « Les radars gérés par le privé » (La DH 16/05/2019) ...

Un sérieux effort s'impose afin que les principaux concernés, soit les membres du personnel de la Police intégrée, soient informés correctement et objectivement, avant que la presse ne fasse ses choux gras d'informations souvent tronquées et sous des titres accrocheurs ou volontairement provocateurs.

Heureusement, dès la fin du mois de juillet, de nombreux collègues ont pu voir l'impact positif de l'accord sectoriel conclu et de la correction salariale qui en découle. Et, n'en déplaise à nos habituels détracteurs ou aux colporteurs de 'Fake News' sur les réseaux sociaux, NON, les syndicats n'ont pas accepté la suppression des primes sans compensation, NON, les jours de congés n'ont pas été rabotés, NON, le système des jours de maladie n'a pas été modifié ...

A l'heure d'écrire ces lignes, la Belgique n'a pas encore de gouvernement fédéral. Ne doutez pas que, dès que cela sera chose faite, le SNPS lui présentera son cahier de revendications 2019 et exigera de lui qu'il se penche enfin sérieusement sur le devenir des policiers et sur une revalorisation salariale globale pour tous les membres du personnel.

Bonne rentrée à toutes et tous ! Et n'oubliez pas ...

**NOUS SOMMES PLUS FORTS ENSEMBLE !**

Thierry BELIN - Secrétaire National



LE COMITÉ P  
joue désormais  
un rôle pour  
LES LANCEURS D'ALERTE

## UNE LOI POUR LES POLICIERS

Depuis le 17 juin 2019, les policiers peuvent épinglez des dysfonctionnements sans crainte de représailles parce qu'ils peuvent, depuis cette date, obtenir le statut de lanceur d'alerte. Une telle loi existait déjà pour les agents fédéraux, mais elle est actuellement étendue à la police fédérale et locale afin que tous les membres de la police intégrée puissent bénéficier d'une protection.

Tout fonctionnaire a l'obligation d'épingler les dysfonctionnements et les pratiques illégales dont il prend connaissance au sein de son service. Pour les agents fédéraux de notre Royaume, il existait déjà une loi qui visait à assister les dénonciateurs de tels faits, à savoir la loi du 15 septembre 2013. Ceux-ci étaient dès lors protégés contre toutes les interventions possibles à l'encontre de leur personne. On peut songer ici au licenciement, à la réaffectation, au défaut de promotion, etc. En cas de problèmes, ces agents pouvaient demander l'intervention du médiateur fédéral.

Il régnait à l'époque déjà une certaine confusion quant à savoir si les membres de la police fédérale relevaient aussi de cette loi du 15 septembre 2013. Il y en avait qui pensaient que oui et d'autres que non. En tout cas, le médiateur fédéral n'est jamais intervenu pour ces personnes.

Depuis le 17 juin 2019, les choses sont plus claires. Il apparaît que le statut de lanceur d'alerte s'applique à présent à tous les membres de la police intégrée, tant opérationnels que CaLog, et ce, au niveau fédéral et local.

### Le Comité P

Depuis le 17 juin 2019, les membres de la Police intégrée peuvent dénoncer toute « atteinte suspectée à l'intégrité ». Ces dénonciations sont faites au Comité P, contrairement aux agents fédéraux qui doivent pour ce faire s'adresser au point de contact du médiateur fédéral. Ainsi, le Comité permanent de contrôle des services de police devient compétent pour recevoir les dénonciations de malversations.

La loi mentionne la définition d'« atteinte suspectée à l'intégrité », ainsi qu'un aperçu de ce que cette notion vise et ne vise pas. On peut dire d'une manière générale que l'infraction doit constituer une menace pour l'intérêt général ou une atteinte à celui-ci. Qu'il soit clair que la dénonciation d'actes de violence ou de harcèlement sexuel au travail ne relève pas de la loi du 17 juin 2019 et est réglée par une autre réglementation.

Une fois le comité P saisi, il dispose d'une période de 20 semaines pour clôturer une enquête. Ce délai peut être prolongé de 4 semaines. Quatorze jours après la clôture de l'enquête, le Comité P rédigera un rapport incluant son appréciation et ses recommandations quant aux mesures nécessaires. En cas de constat d'irrégularités, le dossier doit être transmis au « responsable hiérarchique le plus élevé ». S'il s'agit de la partie intéressée, le ministre de l'Intérieur devra traiter le dossier.

### La protection

Le membre de la police intégrée, qui dénonce des irrégularités au Comité P et qui est convaincu de faire l'objet de représailles, peut le signaler au Comité P. C'est cette assemblée qui fera le nécessaire pour intégrer une protection contre les mesures négatives résultant des dénonciations effectuées.

Il est par conséquent important de savoir que tout membre du personnel est désormais protégé contre les mesures négatives susceptibles d'être prises à son encontre en cas de dénonciation de choses inadmissibles. Il va de soi que l'ASBL SNPS veillera à l'application stricte de cette loi.

### Le SNPS est là pour vous

En cas de questions sur cette nouvelle loi et son application, n'hésitez pas à contacter les délégués de l'ASBL SNPS.

*(Source : Loi du 8 mai 2019 modifiant la loi du 15 septembre 2013 relative à la dénonciation d'une atteinte suspectée à l'intégrité au sein d'une autorité administrative fédérale par un membre de son personnel, MB 17 juin 2019)*



Le 17 juillet dernier, la presse quotidienne (SudPresse - La Meuse) publiait en 'Une' : « Des études supérieures pour tous les policiers »  
Le journaliste (Johnny Maghe) détaillait en double page intérieure les détails de ce projet dont le Ministre de l'Intérieur, Pieter De Crem, confirmait qu'il était en bonne voie avec les différents partenaires.

Surprise, et même émoi, chez les policiers qui apprenaient, par voie de presse, de quoi serait faite la formation de leurs futurs collègues mais aussi, et peut-être surtout, que les candidats devraient financer eux-même les trois années d'études supérieures.

L'édito de Johnny Maghe mettait d'ailleurs l'accent sur la difficulté actuelle de remplir les cadres et de ce que le projet d'uniformiser une certification européenne, certes louable, présentait ce risque majeur d'avoir un impact négatif sur la motivation des candidats si ces derniers devaient financer leurs études.

Le SNPS, par la voix de son président, a réagi auprès de l'autorité pour s'étonner de ce que ce dossier, si avancé que le dit notre Ministre de tutelle, ne nous ait jamais été présenté.

Quels sont les fondements d'un tel projet ? L'Europe poursuit ses avancées et l'enseignement en est un volet essentiel. C'est ainsi que sont nés les accords de Bologne.

## Bologne c'est quoi ?

(source : <https://www.student.be/fr/student-life/le-processus-de-bologne> - Le site officiel où trouver toute l'information sur l'Espace européen et le Processus de Bologne est [www.ehea.info](http://www.ehea.info).)

Processus de Bologne, mis en place en 1999 par les 29 États européens, a permis de mettre en place de profondes réformes dans l'enseignement supérieur. C'est en 2004 que, sur base de ces réformes, l'Espace européen de l'enseignement supérieur a été établi. Les premières réformes étaient structurelles et ont permis d'harmoniser les systèmes et les diplômes de l'enseignement supérieur en Europe. Plus tard, d'autres réformes ont vu le jour, notamment par rapport à la mobilité, à la dimension sociale, à l'employabilité, à l'internationalisation, à l'assurance de la qualité, à l'apprentissage tout au long de la vie, etc.

## Avec quelles implications chez nous ?

C'est dans cette optique que, le 14 mars 2019, le Gouvernement flamand a publié l'Arrêté suivant :  
25 JANVIER 2019. - Arrêté du Gouvernement flamand portant développement d'une qualification d'enseignement « *graduaat in de politiekunde* » et modifiant l'arrêté

du Gouvernement flamand du 27 avril 2018 portant reconnaissance de la qualification professionnelle d'inspecteur de police  
LE GOUVERNEMENT FLAMAND, Vu le décret du 30 avril 2009 relatif à la structure des certifications, l'article 15, modifié par le décret du 12 juillet 2013, et l'article 15/1, inséré par le décret du 12 juillet 2013 et remplacé par le décret du 23 décembre 2016 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement flamand du 27 avril 2018 portant reconnaissance de la qualification professionnelle d'inspecteur de police ;

Vu l'avis de l'Agence de l'Enseignement supérieur, de l'Education des Adultes, des Qualifications et des Allocations d'Etudes (« AHOVOKS »), rendu le 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, rendu le 16 janvier 2019 ;

Sur la proposition de la Ministre flamande de l'Enseignement, Après délibération, Arrête :

**Art. 1** La qualification d'enseignement « *graduaat in de politiekunde* » est développée en tant que formation de l'enseignement supérieur professionnel hbo5 conformément à la procédure visée à l'article 15/2 du décret du 30 avril 2009 relatif à la structure des certifications.

La qualification d'enseignement, visée à l'alinéa premier, est classée dans la discipline travail socio-éducatif de l'enseignement supérieur professionnel hbo5; Le volume des études de la qualification d'enseignement s'élève à 120 unités d'études.

**Art. 2** Les compétences de la qualification d'enseignement « *graduaat in de politiekunde* » sont reprises dans la qualification professionnelle d'inspecteur de police reconnue par l'arrêté du Gouvernement flamand du 27 avril 2018 portant reconnaissance de la qualification professionnelle d'inspecteur de police.

**Art. 3.** La qualification d'enseignement « *graduaat in de politiekunde* » n'est pas connexe à une formation hbo5 existante.

Seules les écoles de police instituées par l'autorité fédérale et les écoles de police agréées, mentionnées à l'article 142bis, § 1er, de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, peuvent offrir la qualification d'enseignement « *graduaat in de politiekunde* » et délivrer le grade de « *gegradueerde in de politiekunde* ».

**Art. 4.** Dans l'arrêté du Gouvernement flamand du 27 avril 2018 portant reconnaissance à la qualification professionnelle d'inspecteur de police est inséré un article 1/1, rédigé comme suit :

« **Art. 1/1.** Seules les écoles de police instituées par le gouvernement fédéral et les écoles de police agréées, mentionnées à l'article 142bis, § 1er, de la loi du 7

décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, sont habilitées pour délivrer la qualification professionnelle « *inspecteur de police* ».

**Art. 5.** Le Ministre flamand ayant l'enseignement dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

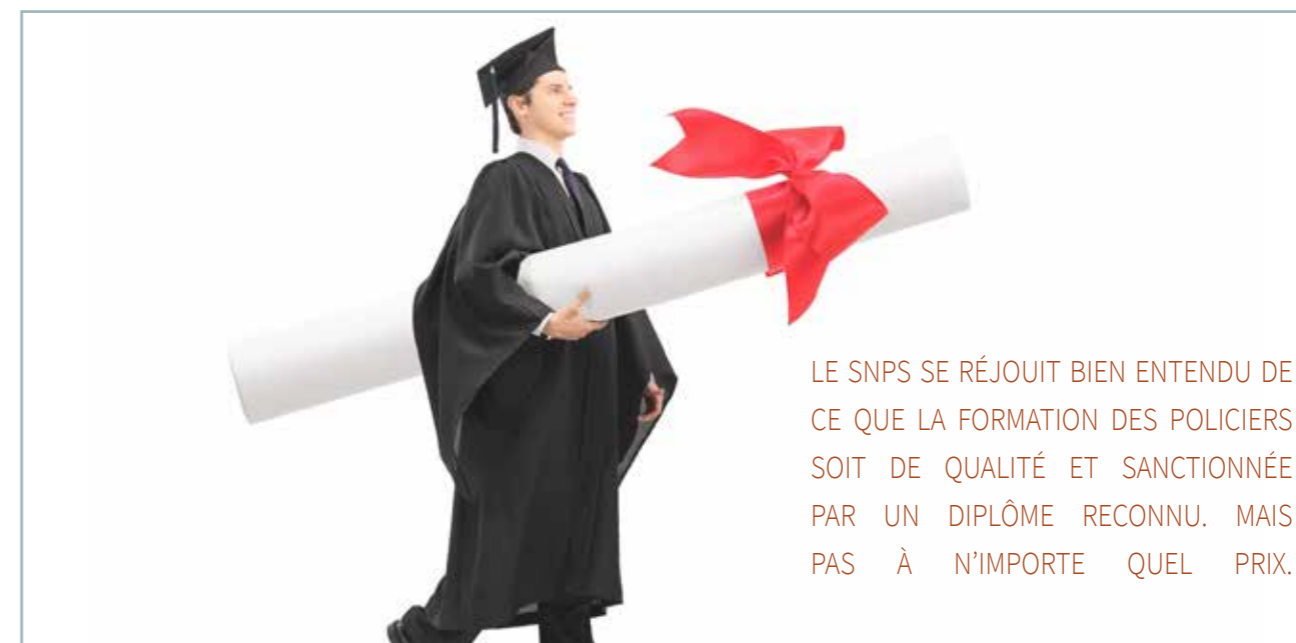
Bruxelles, le 25 janvier 2019.

Le Ministre-Président du Gouvernement flamand, G. BOURGEOIS La Ministre flamande de l'Enseignement, H. CREVITS

(Source : [http://www.etaamb.be/fr/arrete-du-gouvernement-flamand-du-25-janvier-2019\\_n2019011113.html](http://www.etaamb.be/fr/arrete-du-gouvernement-flamand-du-25-janvier-2019_n2019011113.html))

Laure Lemmens, dans sa publication Kluwer-Polinfo.be, le précise bien : la Flandre franchit ainsi un pas supplémentaire dans le processus avec pour but de fournir aux Inspecteurs de Police un diplôme d'enseignement supérieur.

(Source : <https://polinfo.kluwer.be/NewsView.aspx?id=VS300676711&contentdomains=POLINFO&lang=nl>)



LE SNPS SE RÉJOUIT BIEN ENTENDU DE CE QUE LA FORMATION DES POLICIERS SOIT DE QUALITÉ ET SANCTIONNÉE PAR UN DIPLÔME RECONNU. MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX.

## Tout est donc écrit et prêt ?

Non, loin s'en faut. Comme le journaliste Johnny Maghe l'a écrit en relatant les propos du Ministre de l'Intérieur, cela prendra sans doute encore quelques années pour une mise en place effective. Et il est évident que ce projet devra être préalablement présenté aux partenaires sociaux au Comité de Négociations pour les Services de Police.

Le SNPS se réjouit bien entendu de ce que la formation des policiers soit de qualité et sanctionnée par un diplôme reconnu. Mais pas à n'importe quel prix. Et nous défendrons fermement notre point de vue, à savoir que cette formation doit continuer à être rémunérée pour les aspirants policiers. Dans son cahier de revendications 2019, (<https://www.nspv.be/fr/home-fr/nieuwsberichten/1652-cahier-de-revendications-2019>) le SNPS apporte une grande importance à une nécessaire amélioration de l'attractivité du métier au sein de la police, en tant que membre opérationnel ou bien administratif et logistique. Qui voudrait encore mettre sa vie privée entre parenthèse, travailler la nuit et le week-end, risquer sa vie, pour un salaire peu attractif ? La police peine actuellement à remplir ses cadres et à trouver des candidats motivés, ce n'est certainement pas en rendant la formation payante qu'elle va solutionner le problème !

## Recrutement et sélection, un projet novateur.

Le SNPS le dénonce depuis longtemps, la procédure de recrutement et de sélection pour les services de police est beaucoup trop longue et décourage de nombreux candidats.

Depuis plusieurs mois, un projet pour une nouvelle procédure est présenté aux partenaires sociaux. C'est une réelle avancée en termes de HRM moderne et qui permettra un parcours plus rapide, plus clair et faisant appel aux moyens de communications modernes. Nous vous tiendrons bien sûr informés de l'évolution du dossier. Et que chacun de vous soit rassuré, contrairement à ce que la presse titrait récemment, il n'y aura pas de 'malfrats' titulaires de casiers judiciaires fournis dans nos rangs. La procédure telle que prévue comporte bien entendu un 'screening' des paramètres de sécurité pour chaque candidat ainsi qu'une enquête d'antécédents.

Thierry Belin - Secrétaire National



# IPPON à Ostende

**À mi-chemin des vacances d'été,** j'ai eu une discussion intéressante avec notre icône nationale du judo et collègue Harry Van Barneveld. Il a rejoint la police à un âge avancé avec une très grande expérience de la vie dans son sac à dos. Une discussion sur les différences, mais aussi les similitudes, entre le monde du sport et la police, et un réalignement des priorités.

**Tout le monde vous reconnaît surtout grâce à vos prouesses sportives : notamment 18 fois champion de Belgique et médaillé de bronze aux Jeux Olympiques de 1996. À quoi ressemblait une journée d'entraînement typique pour parvenir à un tel palmarès ?**

C'était très variable et cela dépendait de la période de l'année. Il y avait la période de préparation et la saison de compétition.

Je m'entraînais en moyenne chaque jour. C'étaient de longues journées, car j'habitais à Marche-en-Famenne et j'allais m'entraîner à Gand. De plus, s'entraîner en Belgique était difficile, vu que je n'avais pas d'adversaires. Je passais donc 6 mois par an à l'étranger. En stage au Japon, je suivais par exemple un entraînement de deux fois deux heures par jour de pur judo. En outre, je courais et je travaillais mon endurance, et puis, je faisais encore un peu de musculation.

**Qu'est-ce qui a fait que vous êtes passé de sportif de haut niveau à policier ?**

Croyez-le ou non, mais c'était un rêve d'enfant. C'est cliché, n'est-ce pas ?

J'ai arrêté le sport de haut niveau en 2000, mais à l'époque, j'étais trop vieux pour la police. C'est ce que je pensais du moins, si bien que j'ai commencé à travailler comme consultant chez Randstad, jusqu'à ce qu'un de mes

amis me dise que la limite d'âge avait été supprimée suite à la réforme de la police. Après vérification de cette information, je me suis inscrit dès le lendemain. J'ai commencé en 2003 comme agent auxiliaire à Bruxelles. Remarquez-vous des similitudes entre vos anciens entraînements et la formation de policier ? (capacité d'engagement physique) C'est quand même moins lourd (rires). Il y a naturellement l'aspect physique... C'est exact, mais c'est incomparable. J'ai pu en tirer quelque avantage, puisqu'on apprend en tant que sportif de haut niveau à ne pas abandonner et à cultiver la discipline.

**Et en ce qui concerne les normes et les valeurs ? Je pense à l'esprit de groupe et à la solidarité.**

Je pratiquais un sport individuel. Nous étions certes une équipe de judo et nous nous entraînions ensemble, mais au fond, le judo est un sport individuel et il faut avoir une sorte d'égoïsme en soi, car si on ne l'a pas, la volonté de gagner fait défaut.

C'était un problème pour moi à certains moments, ou à tout le moins pour Jean-Marie Dedecker, mon coach à l'époque, qui ne me trouvait pas assez égoïste. Pour le sport, ce n'était pas si positif, mais dans mon emploi actuel, cela vient à point. J'ai toujours été social.



Harry Van Barneveld à côté de son véhicule de service favori. "Ik ben superblij dat ik op de motor zit. Zeg nooit "nooit", maar op dit moment zie ik niet direct hoe ik mij kan verbeteren. Ik rijd al van mijn 18 jaar met de motorfiets, het is echt geen straf voor mij om solopatrouilles met de motor te doen."

**Ressentez-vous au sein de la police la même solidarité que dans le monde du sport ?**

Entre sportifs, on est solidaire, car les entraînements sont difficiles. Le sport de haut niveau, c'est très dur ! À la police, c'est différent, c'est incomparable.

**Dans quelle mesure les aptitudes que vous avez acquises en tant que judoka vous sont-elles utiles pendant l'exercice de votre fonction ? (journée sportive à la WPS, moniteur violence)**

Je suis très rapide en ce qui concerne les techniques d'autodéfense, comme les clés, les étranglements et les projections.

**Vous êtes aussi moniteur en maîtrise de la violence ?**

Oui, mais de là à dire que j'ai déjà beaucoup utilisé le judo dans ma carrière de policier... Non, rien qu'une fois, lorsque j'ai dû repousser une personne qui me fonçait dessus. C'était un pur réflexe.

**Est-il exact que vous avez organisé une journée sportive pour la WPS, l'école de police de Flandre occidentale ?**

Je ne l'ai pas organisée, mais j'y ai collaboré. C'était une initiative des aspirants inspecteurs principaux qui avaient demandé ma collaboration. Ce que j'ai volontiers accepté.

**Vous avez débuté votre carrière de policier à Bruxelles et travaillez depuis 2013 dans la ZP Ostende. Quelle différence y a-t-il entre travailler dans la capitale et dans la reine des stations balnéaires ?**

Il s'agit d'un public totalement différent, avec d'autres problématiques. Voire une toute autre société, d'un point de vue professionnel du moins.

**Et pour ce qui est de la pression du travail ?**

En été, la pression du travail à Ostende dépasse de loin celle de Bruxelles, où, pour le dire sous la forme d'une boutade, la plupart de nos clients retournent à cette période dans leur pays d'origine.

**À quels problèmes êtes-vous actuellement confronté pendant l'exercice de votre fonction ?**

Globalement, on constate ces derniers temps une augmentation de la violence à Ostende, comme les vols avec violence, voire même l'usage d'armes à feu, ainsi que la présence de beaucoup de drogue en ville. Certains quartiers souffrent en outre de la pauvreté.

**Un quart-monde ?**

Oui, je parle de marginalité, mais c'est effectivement le cas.

**La problématique typique d'une grande ville ?**

Pour autant qu'on puisse qualifier Ostende de grande ville.



Harry Van Barneveld in de Dojo. "Slechts éénmaal heb ik judo gebruikt tijdens mijn politieloopbaan, toen ik iemand geworpen heb die op mij kwam afgestormd. Dat was een pure reflex."

Ici, il n'y a pas de quartiers où je n'oserais pas patrouiller seul. Je n'avais pas non plus ce sentiment à Bruxelles, mais c'était bien plus risqué.

**Puisque vous abordez le sujet, que pensez-vous des patrouilles en solo ?**

Je n'y vois aucun mal, si l'on remplit quelques conditions, comme une ancienneté suffisante, car on pourrait se retrouver dans des situations où la prise d'une décision n'est pas si simple. Il y a plus dans deux têtes que dans une, n'est-ce pas ? Je ne fais pas non plus de distinction entre le jour et la nuit. Ce qui peut se passer la nuit, pourrait tout aussi bien arriver le jour, et inversement. À Bruxelles, on m'a appelé une fois en journée pour des nuisances sonores et j'ai dû me battre pour ma vie, parce que j'ai été attaqué par un homme de 82 ans avec un couteau.

**L'intervention en solo est-elle suffisamment abordée pendant les formations GPI ?**

Oui, bien entendu, car pendant une patrouille en duo, il se peut aussi qu'on se retrouve soudain tout seul. Le principal quand on patrouille seul, c'est de bien avertir le dispatching d'une intervention.

D'ailleurs, quand on est deux, on peut aussi se sentir seul. Je l'ai vécu à Bruxelles. Mon collègue a commencé à paniquer, puis il a baissé les boutons de la voiture de service pour s'enfermer à clé ! Il faut alors affronter les choses tout seul.



**Vous combinez actuellement plusieurs fonctions, n'est-ce pas ?**

C'est exact, je suis motard au service d'intervention. Cela implique que je fais du travail judiciaire, mais je suis aussi le point de contact pour la circulation routière. Ainsi, le dispatching ne m'enverra pas en premier sur une attaque à main armée, mais j'interviens en back-up. Les contrôles d'alcoolémie font aussi partie de mes tâches quotidiennes.

En outre, je donne encore cours de GPI 48.

**Avant, vous vous entraîniez de nombreuses heures par jour. Disposez-vous à présent de plus de temps libre ?**

En tout cas pas en été (rires). C'est relatif. Je n'ai pas beaucoup plus de temps libre qu'avant. Grâce aux périodes de travail de 12 heures, on arrive parfois à prévoir quelque chose.

**Comment vivez-vous le fait d'avoir rejoint la police à un âge avancé ?**

Je n'en souffre pas, bien que je commence à me sentir usé. Le sport de haut niveau m'a laissé des séquelles. Je ne peux plus participer aux équipes spéciales d'intervention. Au début, ce n'était pas un problème, mais depuis l'arrivée du GPI 81, je ne réussis plus les tests. Une mauvaise blessure du passé en est la cause. C'est dommage. Pendant ma formation, je n'en ai quasiment pas souffert. J'ai même suivi deux formations (agent et inspecteur de police). Pendant ma formation d'inspecteur, on se moquait parfois de mon âge - va-t-il pouvoir étudier ? - mais quand on est suffisamment motivé, on est capable de beaucoup. La motivation est nettement plus importante que l'âge !

**Quelles ambitions avez-vous encore à la police ? Comment voyez-vous votre carrière évoluer ?**

Je suis super content d'être à moto. Il ne faut jamais dire « jamais », mais à l'heure actuelle, je ne vois pas vraiment comment je pourrais m'améliorer. Je roule à moto depuis mes 18 ans, ce n'est pas une punition pour moi de faire des patrouilles en solo à moto. Bon nombre de collègues m'ont conseillé de devenir inspecteur principal, mais cela ne m'intéressait pas. La police judiciaire ne me dit rien non

plus, car j'ai parfois le sentiment que leur tâche principale consiste à exécuter des apostilles à la demande du parquet. En tant que motard, je dispose d'une grande autonomie et je suis souvent en rue. Je veux continuer comme ça encore quelque temps, certainement une dizaine d'années. Et puis, j'arrêterai (rires).

**Votre partenaire, Inge Clement, travaille aussi dans la même zone de police. Étant tous deux policiers, cela nécessite certainement une bonne organisation sur le plan familial ?**

Oui. Nous avons ensemble fait partie de l'équipe nationale de judo et à présent, nous travaillons ensemble à la police. Il faut s'arranger. L'organisation est effectivement importante. Heureusement, nous pouvons faire appel à mes beaux-parents pour garder les enfants.

**Parvenez-vous à toujours bien faire la séparation entre vie privée et vie professionnelle, par exemple au petit-déjeuner ?**

Pas toujours. Inge exerce une fonction assez particulière, dans le domaine de la délinquance juvénile, à laquelle des dossiers de viol et de pédophilie sont aussi liés, si bien qu'il faut de temps en temps aussi qu'elle puisse s'exprimer. Je ne voudrais pas faire ce qu'elle fait. J'aime les interventions en rue.

**Comment les gens réagissent-ils quand ils vous reconnaissent lors d'une intervention ?**

Aujourd'hui, ça va, il s'agit

généralement de réactions positives. Sinon, il y a d'anciens fans qui ne comprennent pas que je sois devenu policier.

Au début de ma carrière, la presse me pourchassait tous les jours, par exemple pendant la régulation de la circulation à l'époque où j'étais agent auxiliaire. La présence de tous ces journalistes ne faisait qu'aggraver les embarras de circulation. Heureusement, l'état-major a bien réagi en organisant une conférence de presse à un carrefour, où la presse sur place a pu prendre des photos. Ce point presse a retenu presque autant l'attention que ma carrière sportive (rires). Ils ont fini par me laisser tranquille.

**Vous aviez à l'époque pour ainsi dire le statut de Flamand connu ?**

Oui, c'est vrai, avec les excès que cela implique. Ainsi, j'étais en intervention suite à une bagarre, où je devais menotter un homme, lorsqu'une personne me tapota sur l'épaule pour me demander un autographe. Cette personne me trouva arrogant lorsque je lui demandai si elle ne voyait pas que j'étais occupé.

Il fut un temps où j'étais régulièrement invité à des fêtes organisées pour les flamands connus, mais si on n'y va pas à chaque fois, cela s'arrête automatiquement.

Aujourd'hui, j'ai d'autres priorités : ma famille.

**Merci pour cette agréable discussion.**

Alain Peeters

Photos © Alain Peeters



# LETTRE OUVERTE D'UN COLLÈGUE...

Cher contribuable,

Je pense que vous aurez entre-temps deviné mon identité. Je rentre sans aucun doute dans la case dans laquelle vous voulez me ranger et vous me trouvez « typique ». À mon grand regret, je ne peux pas en dire autant de vous. J'ignore en effet qui vous êtes. Vous apprenez à vos enfants dès leur naissance que je suis le méchant et cela les choque parce qu'on me compare à mon ennemi traditionnel, le criminel. Vous m'accusez d'être trop doux avec les jeunes, jusqu'à ce que j'en vienne à réprimander votre propre enfant. Vous prenez probablement une heure de pause à midi et de nombreuses pauses café, mais vous me qualifiez de paresseux dès que je m'assieds quelque part en uniforme. Vous êtes fier de vos bonnes manières, mais vous trouvez tout à fait normal d'interrompre mon repas avec vos problèmes.

Vous vous énervez lorsqu'une personne vous coupe la route dans la circulation, mais si je vous surprends à commettre le même délit, vous vous sentez traité injustement. Vous me critiquez lorsque je m'empresse de rejoindre à toute vitesse un lieu d'intervention, mais vous vous plaignez dès que je mets plus de 10 minutes pour arriver sur place et tenter de résoudre vos problèmes. Vous considérez le fait de me faire frapper comme inhérent à mon travail, mais si je riposte, vous parlez d'abus de pouvoir.

Il ne vous viendra jamais à l'esprit d'expliquer à votre dentiste comment arracher une dent ou de montrer à un médecin comment enlever un appendice. Mais vous trouvez absolument normal de toujours me dire comment je devrais faire mon travail. Vous me parlez d'une manière qui mériterait un coup de poing en pleine figure dans toute autre situation, mais vous attendez de moi que je l'accepte sans plus. Vous criez : « Il faut faire quelque chose contre la criminalité », mais vous ne voulez pas intervenir comme témoin ou être dérangé d'une autre manière. À vos yeux, je ne vauds rien, mais il est bien entendu parfaitement légitime que j'aide votre femme à changer un pneu ou que je l'escorte sur le chemin de l'hôpital pour accoucher, que je sauve la vie de votre fils en lui faisant du bouche-à-bouche après une overdose ou que je fasse des heures supplémentaires pour retrouver votre fille qui a fugué, alors que vous estimez que je perçois trop de primes.

Eh bien, monsieur le contribuable, debout sur votre piédestal, vous vous plaignez de la façon dont j'effectue mon travail et vous m'affublez de tous les sobriquets possibles. N'oubliez toutefois pas que vos biens, votre famille et votre vie peuvent dépendre de moi ou de mes collègues. Oui, monsieur le contribuable. C'est moi, ce minable inspecteur de police...

**Lettre ouverte trouvée sur un forum internet.**

Jan Vanderschueren - membre du conseil d'administration section de Gand

# UN GRAND MONSIEUR s'en va ...

*Une page de l'histoire de la police de Mons se tournera, prochainement, avec le départ à la retraite du premier commissaire divisionnaire Marc Garin. En effet, ce Chef de corps emblématique, qui était en place depuis la réforme de la police, a décidé de prendre sa retraite. Nous avons voulu rendre hommage à cet homme de dialogue qui a brillamment tenu son rôle de patron, tout en restant proche de son personnel, profondément humain et accessible.*

## **Pouvez-vous nous relater votre parcours au sein des services de police ?**

Je suis entré à l'Ecole Royale des Cadets en 1970. J'y ai terminé mon cycle supérieur des humanités pour ensuite entrer à l'Ecole Royale Militaire en 1973, y faire deux années équivalentes à deux candidatures universitaires puis, deux années à l'Université de Liège pour avoir une licence en criminologie. Ensuite, je suis entré à l'école d'application de la Gendarmerie, durant un an et demi, avant d'être affecté pendant un an à la légion mobile comme commandant de peloton.

Après cette année, j'ai eu la chance d'aller assez rapidement au district de Gendarmerie à Ath, en 1980, comme commandant en second du district. Je suis devenu commandant de district en 1983 et j'ai quitté en 1986, car il était de bon ton de quitter son affectation après un certain nombre d'années si on voulait évoluer dans la carrière. Je me suis alors retrouvé à l'école pour sous-officiers subalternes comme commandant en second, jusqu'en 1989, période à laquelle j'ai présenté mes examens de major que j'ai eu la chance de réussir.

J'ai été affecté ensuite jusqu'en 1995 à la gestion du matériel. Nous avions un nouveau commandement à la Gendarmerie qui voulait redynamiser la logistique et une nouvelle équipe devait être mise en place. J'en ai fait partie.

En 1995, il a été question de créer les mégas districts de Gendarmerie en fusionnant les districts existants, j'ai donc postulé et obtenu l'emploi pour Tournai. J'ai eu l'occasion de fusionner Ath, Tournai et Mouscron. Cette période fut particulièrement spéciale puisqu'on a connu l'affaire Dutroux et tout spécifiquement à Tournai avec l'enlèvement de Sabine Dardenne. Nous avons été directement confronté à la difficulté de cette disparition et à l'enquête qui s'en est suivie qui nécessitait une collaboration police communale, gendarmerie et parquet ce qui n'était pas du tout évident à l'époque.

Et puis, suite à l'évasion du Dutroux, j'ai vécu cette révolution qu'a été la loi sur la police intégrée et son implication dans les faits. Nous l'avions déjà, si pas pressentie, du moins préparée avec la création des zones inter-polices. J'ai eu l'occasion, dans le Hainaut occidental, de pouvoir aider à dessiner le contour des zones, pratiquement comme elles le sont aujourd'hui.

A cette époque, la question était de savoir si je restais à Tournai comme directeur coordonnateur, puisque j'étais commandant de district, ou si je postulais comme chef de corps. J'ai postulé pour le corps de police de Mons-Quévy que j'ai rejoint le premier mai 2001 pour construire cette zone qui rassemblait les brigades de gendarmerie et les polices communales pour en arriver, aujourd'hui, après 18

ans de service au sein la zone et mon quatrième mandat en cours, à l'âge de la retraite.

## **Quel a été le pire souvenir de toute votre carrière ?**

L'affaire Dutroux ! L'enlèvement de Sabine Dardenne !

Suite à cette affaire, j'étais parvenu à faire travailler ensemble la police judiciaire, la police communale, la

gendarmerie et le parquet. Je me souviendrai toujours avoir même haussé la voix et dit qu'il n'était pas question de rivalité entre qui que ce soit. Il y avait une disparition, il fallait travailler ensemble. J'y suis parvenu. Nous avons des réunions chez le juge d'instruction qui se passaient bien, avec des comptes rendus, il y avait vraiment une volonté de travailler ensemble.

Puis il y a eu la commission Dutroux qui a accusé, à tort et à travers parfois, un peu tout le monde, pour tout et n'importe quoi.

Quand on a découvert Sabine Dardenne, on nous avait prévenus, nous n'avons pas pensé (et c'était une erreur) à prévenir le juge d'instruction. Certains ont pensé qu'il s'agissait d'une cabale contre la justice. Nous avons vécu une période de stress par rapport à ce que l'on aurait pu nous reprocher. Et finalement, tout cela s'est bien terminé car cet incident, une erreur de notre part, n'était absolument pas voulu. Nous étions dans une époque de tumultes et d'accusations ...

Ce fut difficile à vivre. J'avais vraiment l'impression que nous étions accusés à tort et j'ai été blessé dans mon amour-propre, reconnaissant avoir commis une erreur, ... J'étais moi-même personnellement en congé à ce moment-là, donc c'était plutôt au niveau de mes collaborateurs. Nous avons traîné cette réputation pendant pas mal de temps, avant que cela ne se termine finalement bien. Je ne suis pas passé devant la commission d'enquête mais mes collaborateurs bien. Au niveau souvenirs, c'est sans aucun doute celui qui a été le plus difficile à vivre.

## **A contrario, quel a été votre meilleur souvenir ?**

Quand j'ai obtenu l'emploi de chef de corps ici à Mons. Je savais que je retournais sur le terrain. C'était pour moi un nouveau défi, je revenais dans ma région, j'allais construire quelque chose. J'avais déjà fusionné les 3 districts, j'avais quelques expériences de pionnier. Là, nous partions de rien, il fallait se chercher, c'était extraordinaire

d'avoir obtenu la confiance des autorités de l'époque pour pouvoir réaliser ce qu'est aujourd'hui la zone de police.

## **Passons maintenant à un petit portrait chinois. Quel est votre plat préféré ?**

Très spontanément, je dirais un Ossobucco. C'est original, cela nous sort du steak frites. Ce n'est pas trop élitiste, mais c'est un plat dont je me régale à chaque fois que j'en ai l'occasion.

## **Quel est votre couleur préférée ?**

Ça a toujours été le rouge ! (rires) N'y voyais pas une connotation politique mais j'ai toujours aimé le rouge. L'ardeur, le feu... Ça a toujours été ma couleur préférée. (rires)

## **Le rouge de la Gendarmerie ? (rires)**

Non, non. Absolument pas. Je ne suis pas un nostalgique et je n'ai jamais été partisan de l'un ou l'autre corps de police. Je pense que chaque corps de police, et je l'ai vraiment bien vécu au début de mon séjour ici dans la zone, a ses spécificités. Nous avons repris les spécificités de la gendarmerie, rigueur, règlement, déontologie, et celles de la police communale : « débrouille toi, il a beaucoup de choses à faire, on ne sait pas tout mettre dans un règlement » (rires)

C'est vraiment la connexion des deux que j'ai rencontrée.

## **Quel est votre chiffre préféré ?**

Je dirais le 3. Pourquoi ? Un, c'est autocratique. Deux, cela m'inspire la rivalité. Trois, c'est le début de la démocratie puisqu'on peut avoir une majorité. (rires)

## **Quel est votre livre de chevet ?**

Pour l'instant, puisque je prépare ma pension, c'est un livre d'espagnol (rires). Cela suppose que j'aurais l'intention de voyager un peu dans ce coin-là... J'ai toujours été frustré de ne pas connaître les langues dans les pays où j'allais. J'ai une passion, même si je ne suis pas hyperdoué, pour l'étude des langues. Pour l'instant, c'est l'espagnol.





**Quel est votre film préféré ?**

J'ai un film culte qui m'a beaucoup impressionné, enfin, c'est une série. C'est « Le parrain ». C'est un film très impressionnant dans le jeu des acteurs, dans la saga, dans l'histoire. Je les revois avec plaisir.

**Quel est votre musique préférée ?**

Un peu de tout. La musique classique, sans en être spécialiste, loin de là. J'aime bien la chanson française, Brel, notamment. « La quête » de Brel, c'est merveilleux. Et si je prends les anglo-saxons : Queen, Bohemian Rhapsody, c'est quelque chose qui me touche beaucoup et qui m'émeut beaucoup. Mais je ne suis pas un spécialiste de la musique.

**Quel est votre hobby préféré ?**

Durant toute ma carrière, ça a été le sport. J'ai beaucoup couru. J'ai fait des semi-marathons, des marathons, beaucoup de natation. Je ne pratique plus, en revanche, je fais encore beaucoup de natation. J'ai aussi un grand terrain et je fais beaucoup de jardinage, défrichage... Je suis dans la nature et ça, cela me fait le plus grand bien.

**Vous allez prendre une retraite bien méritée. Comment allez-vous occuper vos temps libres ?**

Je vais rendre à ma famille ce que je lui ai pris ! J'ai eu la chance d'avoir un métier passionnant et une famille qui s'est occupée des choses dont je n'avais pas le temps de m'occuper. Les enfants et leur éducation. Cela va maintenant être le moment de les revoir et de m'en occuper.

J'ai participé aussi récemment à des rallyes de vieilles voitures, des oldtimers. Je pense que je vais continuer dans ce sens et m'en acheter une dans les prochains mois.

Aussi un peu de voyage mais sans excès, plutôt le voyage qui vous distrait, change vos habitudes. La France, l'Espagne, ...

Le bonheur est pour moi quelque chose de simple. Il est dans la vie de tous les jours. Il ne faut pas aller au bout du monde pour le rencontrer. Il faut essayer d'avoir ce discernement et la clairvoyance de s'apercevoir que le bonheur est autour de nous, que ce soit au travail ou à la retraite.

**Merci à vous pour cette interview et je vous souhaite une retraite enrichissante comme a pu l'être votre carrière.**

Merci à vous et merci pour la collaboration que nous avons eue et que nous avons toujours avec les organisations représentatives du personnel. A titre personnel, je pense, et votre délégué permanent Benoit Hannecart l'a dit lui-même, que l'on est une des zones de police qui a le plus de maturité dans ses relations avec les organisations syndicales. Il a fallu des années pour arriver à cette maturité... pour un tas de raisons de procédure, de process non maîtrisés, au plan des transmissions de dossiers... Il y a maintenant une maturité qui amène un enrichissement mutuel lors des réunions, pour autant qu'il y ait une volonté, de part et d'autre, de construire quelque chose et de ne pas critiquer pour critiquer. Je trouve que cela a été très enrichissant et cela m'a permis, en tant que chef de corps, d'être conscientisé à certains aspects sur lesquels je ne l'étais pas ; parfois, aussi, de dire aux organisations syndicales : « Le dialogue est là mais à un moment donné, je suis chef de corps, je décide, c'est concerté et je dois arrêter là car je dois assumer la responsabilité de ma fonction. »

La synthèse de la synthèse c'est que c'était une expérience enrichissante dès lors que l'on a de part et d'autre des gens, des personnes de dialogue et qui veulent cet enrichissement mutuel, qui veulent construire quelque chose.

**Des partenaires...**

Oui, tout à fait des partenaires !

**Merci, Monsieur le Chef de Corps !**

**Bon vent ! Excellente et longue retraite !**

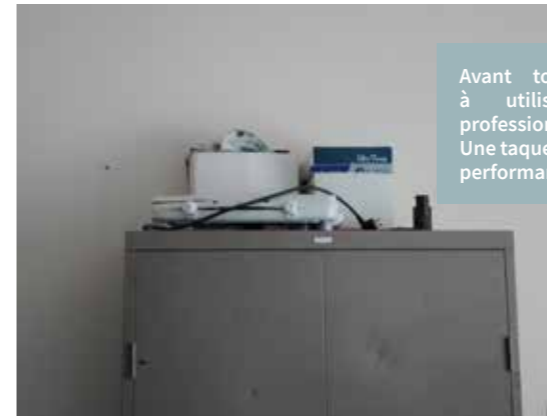
Interview réalisée par Christophe Dauchot.



**LE POULET AUX CHAMPIGNONS**

S'alimenter correctement quand on exerce notre métier de policier est particulièrement ardu.

C'est pourquoi, dans ce numéro, votre syndicat a décidé de vous proposer une fiche cuisine, facile à réaliser et pas chère.



Avant toute chose, veillez à utiliser du matériel professionnel et adéquat. Une taque de cuisson propre et performante fera l'affaire.



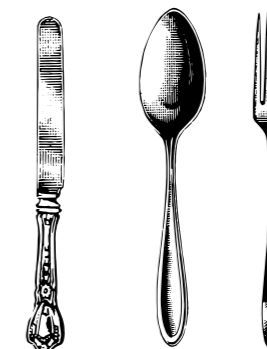
Un beau panier de champignons, de préférence de l'Aspergillus versicolor, du Cladosporium Sphaerospermum et du Mycélium stériles. De nombreux magasins spécialisés au sein des services de police.



Laissez mijoter votre poulet pendant plusieurs années au contact des champignons entre 15 et 20 degrés.



Arrosez régulièrement.



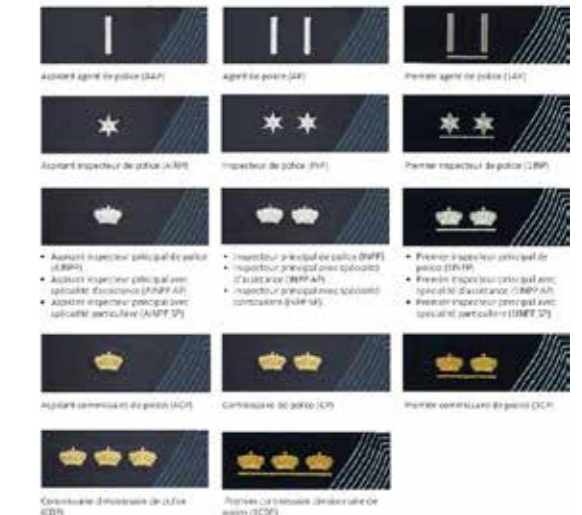
Bon appétit chers collègues.

**T o u t S'ÉCROULE normalement...**

Episode 2

**Ingrédients**

Un beau poulet. Différentes qualités s'offrent à vous. Nous vous conseillons le label gris, au-delà les prix s'envolent.



Pour les gourmets, vous pouvez aussi ajouter quelques morceaux finement ciselés de ce champignon rarissime poussant naturellement dans les véhicules de police.



**COVER HOME PLAN vous garantit une assurance parfaitement adaptée à vos besoins et aux meilleures conditions, le tout en collaboration avec Allianz, leader mondial de l'assurance et des services financiers.**



## POURQUOI OPTER POUR COVER HOME PLAN ?

### ✓ Des garanties de base étendues

COVER HOME PLAN couvre également les dommages causés à vos panneaux solaires, votre kot d'étudiant, votre maison de vacances, etc. Y compris les frais pour une habitation de remplacement, et les travaux de sauvetage, de nettoyage et de démolition.

### ✓ Des garanties complémentaires

Vous avez le choix entre de nombreuses extensions, de sorte que vous disposez d'une police étendue qui répond à 100 % à vos besoins et exigences. Une police sur mesure !

### ✓ Des limites d'indemnisation élevées

Les dommages s'avèrent-ils plus importants que le montant assuré ? En cas d'estimation de la valeur de l'immeuble reconnu par Cover, nous indemnisons les frais supplémentaires.

Découvrez votre avantage online  
et obtenez une offre avantageuse

[www.cover.be](http://www.cover.be)

2020

GO FOR SKI

**Votre travail est fatigant et stressant ?  
Envie de passer votre prochain congé à la montagne ?  
Allez skier dans deux pays en un seul séjour de ski,  
un domaine skiable en France et en Suisse :**

## Portes du Soleil

**Attention : non skieurs et promeneurs également bienvenus.**

Chers collègues et amoureux de la montagne,

Une fois de plus nous organisons pour les collègues des séjours de ski pour la prochaine saison à des prix très compétitifs.

Le domaine skiable « Portes du Soleil » a une diversité époustouflante. Ce qui est très original c'est que ce domaine skiable s'étend sur deux pays: la France et la Suisse. En plus, le domaine est un des plus grands domaines skiabiles d'Europe.

**Les séjours sont organisés de la manière suivante (dates et prix):**

- 1. Shortski, du mercredi 22/01/2020 soir au dimanche 26/01/2020 matin : 431 € ou un petit séjour promenade (sans forfait de ski) à 323 € par personne**
- 2. Vacances de Carnaval, du samedi 22/02/2020 au samedi 29/02/2020 : 973 €**
- 3. Vacances de Pâques, du vendredi 10/04/2020 au dimanche 19/04/2020 : 684 €**

Les forfaits de ski sont inclus. Le séjour pendant les vacances de Pâques est prévu avec un autocar. Plusieurs départs en Belgique. Ristournes prévues pour grande occupation, pour les enfants, pour les seniors, pour les promeneurs et pour les non skieurs.

Les participants logeront dans un hôtel 3 étoiles à Morzine. Après le ski, ils pourront se relaxer librement e.a. dans les 2 piscines couvertes de l'hôtel, le hammam et jacuzzi rénovés. Buffet petit-déjeuner et menus du soir au choix **à volonté**, avec boissons et vins à table **à volonté**. Activités de jour et en soirée, soirée fromage, dégustation chez un commerçant local, et méga pique-nique près des pistes de ski. Connexions internet gratuites par WIFI à l'hôtel.

Pour connaître tous les détails, visitez notre site internet:  
**WWW.GOFORSKI.BE**

Si vous avez des questions ou que vous désirez des informations complémentaires, écrivez-nous un message à  
**2020@goforski.be.**

Nous espérons vous voir dans un paysage plein de neige!

Marc-Margy Durant  
GSM 0475/49.43.29  
[www.goforski.be](http://www.goforski.be)  
[2020@goforski.be](mailto:2020@goforski.be)





# Pour le ( P R E S Q U E ) P E N S I O N N É

**Cela vaut-il encore le coup de payer une cotisation pour le SNPS ?**

**Nous sommes régulièrement confrontés à des pensionnés qui nous demandent si cela vaut encore le coup de payer une cotisation pour le SNPS.**

**D'une part, la question émane des pensionnés qui se renseignent sur les avantages de l'affiliation.**

Nos membres plus âgés sont parfaitement conscients de ce que le SNPS a signifié pour eux :

- Ils ont toujours pu percevoir le soutien et l'engagement forts de l'association.
- Ils savaient évaluer la valeur et la nécessité de l'affiliation au SNPS.
- Ils savent par ailleurs très bien qu'ils peuvent, en tant que membres du SNPS, tout comme leurs proches parents, compter sur nous, surtout dans la phase terminale de leur vie.

**Nous n'avons pas à les convaincre de rester membre.**

## Des avantages ?

Les jeunes pensionnés ont, eux aussi, besoin d'un syndicat représentatif, politiquement neutre et spécifique. Ne pensez pas que vous êtes en sécurité une fois que vous êtes pensionné.

N'oubliez pas que le gouvernement, quel qu'il soit, grignote peu à peu la pension. Appliquer une méthode bien connue rend le pensionné insensible aux piquûres d'épingle.

## Examinons ensemble la situation :

1. La suppression totale promise de la cotisation de solidarité n'a toujours pas été réalisée. Sans le syndicat, on en aurait même augmenté le pourcentage.
2. Un ministre A.D.C. voulait réduire l'indemnité de funérailles et continuer à nous faire payer. Sans le SNPS et d'autres syndicats, c'est ce qui se serait certainement produit.
3. Lorsqu'on lit l'accord de gouvernement de 2014, on constate qu'on se moque surtout de toucher aux pensions des fonctionnaires en les nivelant par rapport à celles du secteur privé. Et que va nous apporter le nouveau gouvernement ?
4. Nous exigeons toujours, et spécialement aujourd'hui, un pécule de vacances pour tout le monde comme dans le privé. Une exigence nécessaire, puisque les milieux gouvernementaux visent le nivellement des régimes de pension.
5. Il faut veiller à ce que ce nivellement ne se fasse pas sur la base des régimes de pension moins favorables. (Par exemple en soumettant le traitement de référence pour le calcul de la pension à la moyenne des 20 dernières années, voire même sur l'ensemble de la carrière - voir texte de l'accord de gouvernement 2014)
6. Étant donné que les policiers pensionnés se trouvent dans 7 corbeilles différentes, on applique 7 péréquations différentes. (La gendarmerie est répartie dans 2 corbeilles : les corbeilles 1 et 12). La police intégrée (corbeille 13) et l'ancienne police communale se situent dans les différentes corbeilles de leur Région. (Région de Bruxelles-capitale ; Région allemande, flamande et wallonne)
7. L'uniformité pour tous les policiers pensionnés s'impose.
8. Nous mettons aujourd'hui particulièrement beaucoup d'énergie pour conserver ce que nous avons.
9. Le SNPS est le seul syndicat policier qui s'occupe spécifiquement des pensionnés de la police et de la gendarmerie. Aucun autre syndicat ne s'inquiète du sort des policiers pensionnés.

## Mais il y a aussi toute une série d'avantages personnels :

1. Vous continuez de recevoir l'Echo qui contient aussi des rubriques intéressantes pour les pensionnés.
2. Vous recevez les lettres d'information en ligne et surtout la lettre d'information des pensionnés pour les pensionnés.
3. Vos questions écrites reçoivent une réponse écrite avec les informations nécessaires, qui sont, le cas échéant, étayées par la réglementation concernée.
4. Vous bénéficiez d'une aide juridique en cas de problème en lien avec le statut spécifique de pensionné (pension de la police ou de la gendarmerie ou pension de la police intégrée et/ou paiement de la pension).
5. Vous avez droit à des vacances ou des voyages de groupe bon marché. Voir Echo 730 (<https://nspv.be/nl/download/send/54-2019/456-echo-730>)
6. Vous êtes invité chaque année à la journée des pensionnés.
7. Vous pouvez bénéficier d'assurances avantageuses via notre partenaire Cover.
8. Vous pouvez aussi, en fonction de la section ou de la province dont vous relevez, bénéficier d'initiatives locales et y participer. (Après-midis de jeux de cartes ; achats meilleur marché dans certains commerces, plein de carburant bon marché, etc.)
9. Les délégués des pensionnés vous garantissent une aide dans le cadre des formalités administratives lors du décès d'un membre : demande de l'indemnité de funérailles pour les proches parents ; pension de survie ; demande d'assistance à des associations amies (OVB Pol., FSS Pol., e.a.) La présence du SNPS à l'enterrement, avec des drapeaux ou non et, en fonction de la section ou de la province, des fleurs ou une plaque ; la prime de fidélité en cas de décès pour les proches parents.

**D'autre part, il y a la question qui est posée par les enfants ou d'autres membres de la famille qui s'occupent des intérêts financiers des membres plus âgés. Surtout si le membre est admis dans un centre de soins ou dans un autre établissement similaire.**

## Pourquoi continuer à payer la cotisation ?

Je sais par expérience que les enfants encouragent à ne plus payer la cotisation, surtout après la renonciation à l'indépendance de leurs parents. Les arguments donnés sont très variés :

- Une admission en maison de repos coûte trop cher, ce qui ne permet plus de payer la cotisation.
- Mon père ou ma mère a été admis(e) en maison de repos et ne saurait plus lire la revue...
- Mon père ou ma mère souffre de démence ...

Dans ce cas, ce sont toujours et uniquement les enfants qui doutent ou se posent des questions quant à l'utilité de payer la cotisation.

**C'est pourquoi je leur demande expressément : Ne faites pas ça à votre père ou à votre mère !!!**

Depuis de nombreuses années, l'expérience m'a montré à plusieurs reprises qu'après le décès d'un ancien membre, les proches parents viennent quand même nous demander de les aider pour toutes les formalités de l'enterrement, la demande de l'indemnité de funérailles, la présence du drapeau à l'enterrement ou se présentent même avec un formulaire de demande de prime de fidélité SNPS.

Cette demande d'aide est d'autant plus douloureuse lorsqu'on sait que l'ancien membre a fidèlement payé sa cotisation pendant des années et/ou qu'il a travaillé comme délégué pour l'association.

D'un point de vue humain, j'aurais tendance à aider. Mais est-ce honnête vis-à-vis de ceux qui ont continué à payer fidèlement leur cotisation, jusqu'à leur dernier soupir ?

**Pour toutes ces raisons : Ne faites pas ça à votre père ou à votre mère !!!**

Payez leur cotisation. N'effacez pas leurs souvenirs du SNPS.

Ne supprimez pas leur mémoire au sujet de l'aide dont ils ont pu bénéficier directement ou indirectement.

**Et surtout : ne rompez jamais le lien fort avec d'anciens collègues ou avec un corps dans lequel votre père ou votre mère a servi.**

Un autre phénomène concerne les dizaines de questions émanant de non-membres qui sont posées par le biais d'un membre régulier. Parfois avec la promesse d'une affiliation au SNPS.

Dans la plupart des cas, cette promesse disparaît aussitôt, après l'obtention d'une réponse.

Je leur dis : **Ce n'est pas honnête !**

Pour nous, c'est **une expérience négative de plus !**

## Vous avez encore des doutes ?

Demandez aux centaines de personnes affiliées chaque année que nous avons aidées. C'est notre meilleure publicité !!!

**Chers pensionnés, le combat n'est pas encore fini !  
Restez membre ! Continuez à serrer les rangs !!!**

Marcel De Loof - secteur pensionnés (N)





# Questions & Réponses

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des questions qui nous sont fréquemment posées. Ces questions sont extrêmement variées. Alors qu'on manifestait dans le passé de l'intérêt pour le calcul de la pension de retraite, on introduit aujourd'hui bien plus de demandes de calcul de la pension de survie. Et ce, aussi en ce qui concerne la pension de survie d'un conjoint divorcé. D'autres questions sont aussi davantage posées.

## **QUESTION 1 : JE VAIS ÊTRE PENSIONNÉ POUR RAISONS MÉDICALES. À QUOI CORRESPONDRA MA PENSION ?**

Réponse : Le calcul de la « pension pour raisons médicales » est le même que pour une pension de retraite par limite d'âge.

Les années de service normales sont calculées au tantième 1/50. Les jours de disponibilité sont calculés au tantième 1/60.

En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, la fraction de carrière reste celle du tantième 1/50.

Les conditions de la pension de retraite, le revenu professionnel, le cumul en cas de pension pour raisons médicales sont les mêmes que pour une pension de retraite.

Par ailleurs, on n'obtiendra pas le montant de pension maximum vu que seules les années de service peuvent être prises en compte, soit 37,5 années à la police.



## **QUESTION 2 : J'AI TRAVAILLÉ UNE DIZAINE D'ANNÉES À LA GENDARMERIE. JE ME SUIS ENSUITE LANCÉ COMME INDÉPENDANT. AI-JE DROIT À UNE PENSION DE LA GENDARMERIE ?**

Réponse : Cela dépend de l'année où vous avez démissionné de vos fonctions à la gendarmerie. Il s'agit probablement d'une pension militaire.

Vu l'art. 14 de la loi du 30 mars 2001, la pension différée est (dans ce cas) calculée selon l'ancien mode de calcul. Il s'agit d'une pension de la gendarmerie avec un traitement de référence propre au grade, sans indemnité de logement, ni autres indemnités, et avec des suppléments dans le grade et la présence au sein du corps. Normalement, il faudrait utiliser ce calcul.

Vu que vous étiez maréchal des logis au moment où vous êtes devenu indépendant, vous ne pouvez pas prétendre à un supplément dans le grade. Ce supplément s'applique à partir du grade de 1er maréchal des logis.

Le traitement de référence est le dernier traitement. Dans le système actuel, on prend la moyenne des 5 ou 10 dernières années du traitement de base pour déterminer le traitement de référence. Cette pension différée peut être demandée 1 an avant la date légale de la pension de retraite ou de la pension de retraite anticipée.

En tout cas, c'est la pension la plus avantageuse qui sera octroyée.

## **QUESTION 3 : MA MÈRE EST VEUVE ET HABITE SUR L'ÎLE DE TENERIFE. SUITE À UN ACCIDENT, ELLE EST DEVENUE DÉPENDANTE. OÙ PUIS-JE TROUVER DE L'AIDE ? PUIS-JE M'ADRESSER AU SNPS ?**

Réponse : Cette question, que bon nombre de personnes se posent lorsqu'elles ont envie de déménager à l'étranger, sème le doute.

Tout dépend naturellement de la façon dont les assurances maladie locales réagissent à l'assurance maladie à laquelle on a souscrit. Peut-être pas si mal.

Outre un package d'assurance chez Cover, je ne vois pas de possibilité d'obtenir une aide financière ou matérielle en dehors des objectifs énumérés du SNPS.

Si le membre est affilié au FSS Pol, ce dont je doute, on pourrait faire appel à ce fonds.

En 2001, la « Vlaamse Zorgverzekering » (assurance dépendance) a été créée en Flandre. Afin de pouvoir en bénéficier, il faut avoir habité pendant 5 années ininterrompues en Flandre ou en Région de Bruxelles-Capitale. (Inscription au registre de la population) Cette intervention s'élève à 130 euros par mois. Elle ne s'applique donc pas à votre mère.

Peut-être existe-t-il en Espagne aussi une telle institution qui peut offrir une aide financière ?

L'aide judiciaire du SNPS n'est, selon notre juriste, pas prévue.

La seule chose qui s'applique, c'est le paiement d'une prime de fidélité et de décès aux proches parents des membres.



#### **QUESTION 4 : JE ME SUIS INSTALLÉ EN ESPAGNE. J'AI UNE PENSION DE FONCTIONNAIRE ET J'AI ÉTÉ TAXÉ SUR MA PENSION À LA FOIS EN BELGIQUE ET EN ESPAGNE. JE PENSE QUE CE N'EST PAS NORMAL.**

Réponse : C'est un phénomène auquel sont confrontés de nombreux pensionnés qui partent habiter dans un autre pays européen. L'Espagne semble être le pays favori.

Pension de fonctionnaire et pension du secteur privé - différence

En ce qui concerne la taxation en Espagne, ainsi que dans d'autres pays européens, il existe une différence entre une pension de fonctionnaire et une pension du secteur privé.

En tout cas, les autorités belges continueront de payer votre pension.

Une pension du secteur privé est entièrement imposable en Espagne. C'est pourquoi le SFP paiera votre montant de pension brut. Vous devez dès lors le mentionner dans votre déclaration fiscale espagnole.

Une pension de fonctionnaire belge reste imposable en Belgique. Cela signifie que l'Etat espagnol ne peut PAS percevoir d'impôt sur votre pension de fonctionnaire.

Vous devez certes faire cette déclaration en Espagne, mais les impôts belges payés (ou retenus) sont imputés sur vos impôts espagnols.

Mais, et je pense que c'est là que le bât blesse : il faut informer les autorités espagnoles de cette situation.

Dans des circonstances normales, le Service fédéral des pensions de Belgique informera le service des pensions espagnol de votre « pension de fonctionnaire ». Selon les informations du SFP, ce n'est pas automatique et vous devez bien entendu entreprendre les démarches nécessaires. Le service belge des impôts doit aussi être informé de votre départ pour l'Espagne.

Afin d'éviter la double imposition (en Belgique et en Espagne), veuillez contacter les services suivants :

- SFP (Service fédéral des pensions), Tour du Midi, Esplanade de l'Europe 1, 1060 BRUXELLES - Belgique
- SPF FINANCES, Belintax, North Galay – Tour A – 15e étage, Boulevard Roi Albert II 33 – bte 26, 1030 BRUXELLES - Belgique  
E-mail : belintax@minfin.fed.be  
Fax : +32 (0)2 579 5261  
Tél. : +32 (0)2 576 3470

Nous vous conseillons de prendre la plume et d'informer les services susmentionnés de votre situation.

- Il faut demander au SFP qu'ils informent les autorités espagnoles qu'il s'agit d'une « PENSION DE FONCTIONNAIRE » et qu'il y a donc exonération d'impôt en Espagne.
- Il faut aussi tenir compte du fait qu'une lettre (recommandée ou non) recevra plus d'attention qu'un entretien téléphonique ou un e-mail.
- En dernier lieu, je vous informe qu'il s'agit d'une demande légitime pour apporter la preuve que vous êtes, en tant que fonctionnaire, soumis à la législation fiscale belge.

Source : documentation propre ; MB ; SFP ; livre de poche statut de la police ; communiqués de presse.

Marcel De Loof - Secteur pensionnés NL

### **Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et aux proches pour la perte douloureuse qui les a touchés.**

#### **Anvers**

• 13 juillet 2019  
**Van Dam Jackie 64 ans**  
Compagnon de Verteurve Danielle

• 27 juillet 2019  
**Vanbussel Frans 92 ans**  
Veuf de Verschaeren Paula

• 27 juillet 2019  
**Scheers Frans 89 ans**  
Veuf de Dirckx Rosette

• 31 juillet 2019  
**Tips Kamiel 73 ans**  
Marié à Nijls Rita

#### **Brabant Flamand**

• 8 juin 2019  
**De Roeck Rony 70 ans**  
Marié à Acke Diane

• 28 août 2019  
**Van Esch Florimont 83 ans**  
Marié à Deflem Liliane

#### **Brabant Wallon**

#### **Bruxelles**

#### **Flandre-Occidentale**

• 22 juin 2019  
**Tamsin Wilfried 83 ans**

• 15 août 2019  
**Roose Nora 86 ans**  
Marié à Lies Depuydt

#### **Flandre-Orientale**

• 18 juin 2019  
**Wittevrongel Gaston 89 ans**  
Marié à Simonne Vlamincx

• 28 juillet 2019  
**Bekaert Filip 51 ans**  
Marié à Baele Anja

• 11 août 2019  
**Van Hee Freddy 73 ans**  
Marié à Saelaert Ingrid

• 12 août 2019  
**Aers Georgette 90 ans**  
Veuve de Danneels Remi

• 17 août 2019  
**Lauwaert André 86 ans**  
Marié à De Corte Irene

• 21 août 2019  
**Van Bockstal Gustaaf 83 ans**  
Marié à Smekens Godelieve

• 27 août 2019  
**Cardon Didier 73 jaar**  
Marié à Deweer Christiane

• 8 septembre 2019  
**De Vrieze Elza 91 ans**  
Compagnon de De Raedt Paul

• 12 septembre 2019  
**Strubbe Jozeph 93 ans**  
Veuf de Demey Marie Louise

#### **Hainaut**

• 25 juillet 2019  
**Aupaix Michel 82 ans**  
Marié à Delbart Jeaninne

#### **Liège**

• 14 août 2019  
**Marchesani Vita 70 ans**  
Compagnon de Schreder Guy

#### **Limbourg**

#### **Luxembourg**

• 23 mai 2019  
**Debeffe Jean-Pol 68 ans**  
Marié à Nicolas Marie-Jeanne

• 27 juin 2019  
**Eppe Abel 90 ans**  
Marié à Pettinger Simone

• 3 juillet 2019  
**Wilkin Marcelle 95 ans**  
Veuve de Mannard Arsène

#### **Namur**







RIGUEUR, DISCIPLINE, SOLIDARITÉ,  
SOLIDE COMME UN ROC.



COMMISSAIRE, DANS MON  
BUREAU, TOUT DE SUITE !



QUELQU'UN PEUT  
M'EXPLIQUER CE QUE  
CELA SIGNIFIE !

NOUS RÉPÉTONS  
POUR LE PROCHAIN  
DÉFILÉ.

TOUT CELA DANS LE  
CADRE DE CETTE  
DIVERSITÉ.



DIVERSITÉ N'EST-CE PAS, ENCORE  
UN PARE-CHOC VERT ET UN  
POURPRE ET NOUS AVONS  
TOUTES LES COULEURS DE  
L'ARC-EN-CIEL.

NOUS ALLONS PRENDRE  
DIVERSITÉ AU SENS LITTÉRAL  
DU TERME.

VOULEZ-VOUS FAIRE L'INSPECTION ?



Hé CHEF, VEUX-TU ACHETER UN BILLET  
DE TOMBOLA POUR LE BAL  
DE LA POLICE ?



HEUREUSEMENT L'ALCOOL EST DE NOUVEAU  
AUTORISÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL  
ET ARRÊTEZ DE ME REGARDER !